

Congrès du Syndicat National des Radios Libres 4 et 5 juin 2005, Paris

Débat et ratification des statuts Samedi 4 juin 2005 – 11 heures à 13 heures *Salle du Théâtre*

Après lecture par Gilbert Andruccioli de la liste des radios adhérentes inscrites et des radios adhérentes ayant donné mandat à des inscrits et vérification qu'aucun membre présent ne détient plus de 5 mandats, il s'établissait la représentativité suivante :

Radios Inscrites : 40 ; radios ayant donné des procurations valides : 33 ; Electeurs inscrits : 73

Il est précisé que 5 procurations établies par des radios n'étant pas à jour de cotisation ont été refusées par la commission de validation des mandats, ainsi que 7 procurations ne portant pas de nom de mandataire.

Ces vérifications étant opérées, Emmanuel Boutterin propose d'ouvrir la séance d'adoption des statuts.

La séance est ouverte par le modérateur Eric Lucas qui donne la parole à Emmanuel Boutterin pour rappeler en quelques mots la nature du document de référence ayant été soumis à propositions d'amendements auprès des adhérents.

A l'appel de plus de 30 radios, les rencontres de Valence réunies en Novembre 2004 avaient décidé de créer une nouvelle structure dénommée Syndicat National des Radios Libres sous l'empire de la loi de 1884. Des statuts provisoires avaient été déposés pour l'enregistrement de la structure. A la demande de plusieurs radios, il avait été prévu entre les représentants des radios du SNRL que les statuts initialement déposés seraient réétudiés, amendés puis adoptés lors du 1^{er} Congrès. Un appel à propositions d'amendements avait été adressé aux adhérents avec une date limite de dépôt au 18 mai 2005. 19 propositions d'amendements ont été remises à cette date. La méthode retenue pour la prise de décision sur l'ensemble des amendements est le recours au bulletin secret unique listant les 19 amendements proposés et permettant pour chacun de cocher une case, pour, contre ou abstention.

Chaque congressiste dispose personnellement des documents : texte initial, liasse d'amendements numérotés, bulletin de vote. Cette procédure est validée par les congressistes.

Jacques Soncin (Fréquence Paris Plurielle) exprime son regret qu'une commission des statuts n'ait pas été constituée pour arriver au maximum d'accord et à une écriture plus sûre. Il remet en cause le principe de portage nominatif des mandats. Joël Le Tensorer, TSF, ne souhaite pas utiliser les mandats qui lui ont été remis, considérant n'avoir pas eu assez de contacts préalables pour agir sur des points techniques précis.

Eric Lucas appelle l'attention des congressistes à être vigilants sur la cohérence globale des statuts au fur et à mesure de l'étude et des choix. Il souhaite que dans les discussions les interventions soient synthétiques et qu'on prenne le minimum de temps lorsque le changement porte sur un mot ou une syntaxe sans enjeu de contradiction au profit de plus longs débats sur les articles sensibles.

Il identifie comme points sensibles les propositions sur les articles suivants :

- 1 définition
- 2 objet
- 3 objectifs

14-15 membres du Conseil National
16 bureau et mandats
19-27 congrès et cotisation annuelle
37 règlement intérieur

Comme points pouvant être traités plus rapidement :

10 démission, radiation
12 ressources
13 présentation des comptes
18 absence, démission
23 quorum au congrès

Avant débat, chaque article soumis à amendement est lu in extenso, puis la modification proposée.
Ce présent rapport renvoie aux annexes : statuts déposés et copie des modifications proposées

Proposition 1 sur l'article 1 portée par FPP/ Jacques Soncin

Au cours du débat, à la demande d'Emmanuel Boutterin, Jacques Soncin accepte d'écrire dans sa proposition « *charte des journalistes* » à la place de « *code de déontologie des journalistes* »

Adoptée par 59 voix

Les deux propositions suivantes sont débattues ensemble.

Proposition 2 sur l'article 2 portée par FPP/ Jacques Soncin

Rejetée par 42 voix

Proposition 3 sur l'article 2 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin

Adoptée par 43 voix

Proposition 4 sur l'article 3 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin

Adoptée par 52 voix

Proposition 5 sur l'article 10 portée par FPP/ Jacques Soncin

Adoptée par 49 voix

Proposition 6 sur l'article 12 portée par FPP/ Jacques Soncin

Après débat, Jacques Soncin propose de modifier son amendement initial «*sous contrôle du Conseil National* » à la place de «*avec l'accord explicite du Conseil National* » et de prendre en compte la réserve exprimée par le Congrès sur le terme «*subvention appliqué aux ONG* ».

Rejetée par 44 voix

Proposition 7 sur l'article 12 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin

Adoptée par 48 voix

Proposition 8 sur l'article 13 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin

Adoptée par 50 voix

Les deux propositions suivantes sont débattues ensemble.

Proposition 9 sur l'article 14 et 15 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin

Après débat, et sur proposition de Yann Artiguelongue, l'amendement préconise de relever le nombre de membres du CN à 19 maximum au lieu de 15 maximum comme prévu initialement.

Adoptée par 56 voix

Proposition 10 sur l'article 14 portée par FPP/ Jacques Soncin

À la demande de certains congressistes, Jacques Soncin préconise l'écriture de «*association de radio, membre actif* »

Rejetée par 44 voix

Proposition 11 sur l'article 16 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin
Adoptée par 52 voix

Proposition 12 sur l'article 18 portée par FPP/ Jacques Soncin
Rejetée par 30 voix

Proposition 13 sur l'article 19 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin
Adoptée par 45 voix

Proposition 14 sur l'article 22 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin
Le débat conduit Emmanuel Boutterin à supprimer « *soit* » et à écrire « *...par le congrès, puis par une expert-comptable ou un commissaire aux comptes agréé.* »
Adoptée par 59 voix

Proposition 15 sur l'article 23 portée par FPP/ Jacques Soncin
Après débat, pour tenir compte de la volonté de certains congressistes, Jacques Soncin modifie l'écriture de son amendement initial « *...1/3 au moins des radios à jour de cotisation présentes ou représentées...* » au lieu de « *la moitié au moins des radios adhérentes* »
Rejetée par 43 voix

Proposition 16 sur l'article 27 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin
Retiré

Proposition 17 sur l'article 27-28 portée par Radio Galère / Aziz Bensabek et Etienne Bastide
Etienne Bastide accepte la modification souhaitée par certains congressistes l'écriture suivante « *renouvelable 3 fois consécutives* » au lieu de « *renouvelable 3 fois* »
Adoptée pour l'article 27 par 32 voix
Retirée pour l'article 28

Proposition 18 sur l'article 36 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin
Adoptée par 56 voix

Proposition 19 sur l'article 37 portée par Fréquence-Mistral / Emmanuel Boutterin
Adoptée par 52 voix

La séance de débat sur les statuts a été fermée à épuisement de l'analyse des 19 propositions à 13h11. Le vote avec vérification des mandats à l'urne et émargement s'est déroulé à la suite de la séance. Le dépouillement a été réalisé dans l'après-midi. Les résultats ont été rendus publics vers 17h.

Vu, Eric Lucas.